

Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 18 septembre 2024.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; Caroline LEBEAU ; François FONTAINE ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Jean-Claude DENIE

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusée : Catherine RICHOMME

Secrétaire de séance : Nicolas AMBROSINI

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Projet de création d'un terrain de football synthétique au stade de la Madeleine

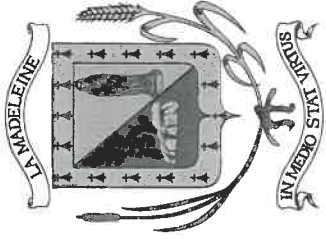
Monsieur le Président retrace l'histoire de ce dossier.

Le sujet d'un synthétique au stade de la Madeleine est évoqué depuis de nombreuses années par les précédents élus et les anciens Présidents de l'AS Madeleine Football. Monsieur CRIAUD et Monsieur BODET avaient indiqué depuis le début du mandat qu'il fallait d'abord être en situation de répondre aux urgences puis de définir les autres priorités. L'urgence était tout d'abord la capacité financière à porter des projets. Monsieur le Président constate que sur le précédent mandat, globalement, peu de dossiers sont sortis hormis la gestion du quotidien.

Monsieur BODET et Monsieur CRIAUD ont décidé, en 2021, d'augmenter les participations d'investissement au Syndicat de 120% et de maintenir ce montant jusqu'à la fin du mandat. Cela a permis de créer un plan pluriannuel d'investissement (PPI) afin d'offrir une visibilité sur ce que le Syndicat était capable de porter. Les travaux réalisés depuis le début du mandat sont la réfection de la rue des Parcs Neufs/Saint-Exupéry, l'accueil périscolaire (dossier en cours et livraison estimée à juin 2025), les aires de jeux.

Les élus sont conscients que l'actuel terrain d'entraînement est surexploité au regard des effectifs (environ 400 licenciés) et que les entraînements sont soumis aux aléas climatiques. En cas de forte pluviométrie, un certain nombre d'arrêts de restriction d'utilisation ont été pris. En cas de sécheresse, il a fallu mettre en place des moyens d'arrosages avec une consommation d'eau importante, à une époque où le sujet de la ressource en eau est un vrai sujet et que les collectivités entrent dans cette démarche de réduction de sa consommation. C'est également l'image que l'on renvoie d'un club, sur l'attractivité pour les licenciés et pour les autres clubs lors des différentes rencontres.

Ce synthétique permettra de multiplier par cinq le temps d'utilisation du terrain soit entre 50 et 60 heures d'utilisation hebdomadaire.



Il y aura également un gain dans le coût de l'entretien, assuré actuellement par un prestataire externe, ce qui aura un impact sur le budget de fonctionnement du SIVOM. Il n'y aura également plus besoin de traçage et plus d'arrosage en période de sécheresse.

Cela fait quelques mois que Monsieur CRIAUD et Monsieur BODET travaillent sur ce sujet, car Monsieur le Président le rappelle, le terrain synthétique n'a jamais été inscrit dans le PPI et que ce projet ne serait présenté que si le Syndicat avait la capacité de le faire. Les deux Maires ont sollicité l'ancien Président de l'ASMF, Christophe LEBEAU, afin d'être dans une démarche d'échange, de concertation et d'identification des besoins réels du club et de la Fédération Française de Football. Un diagnostic a été réalisé et une enveloppe estimée, y compris pour l'éclairage public.

Le club a été consulté sur divers sujets : le garnissage du synthétique, l'option retenue est celle d'un remplissage par du sable car il y a plus de recul sur cette technique, les retours sont positifs. Le choix du terrain à transformer en synthétique, le terrain d'honneur ou d'entraînement, c'est ce dernier qui a été retenu. Un nouveau point a été fait avec Gilles LE GENTIL, nouveau Président du club, qui a conforté ces choix.

Le calendrier du projet peut se résumer ainsi, le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera finalisé fin septembre pour un lancement de consultation début octobre. Les réponses sont attendues début novembre et une commission travaux mi-novembre. Le début des travaux est planifié à avril 2025 et une livraison du synthétique en septembre, selon les conditions météorologiques.

En termes de budget, le SIVOM ne peut pas solliciter de fonds de concours. Le Syndicat va solliciter un emprunt de 1.6 millions d'euros afin de financer ses investissements (terrain synthétique et rue des Dolmens), les contributions des Communes resteront stables.

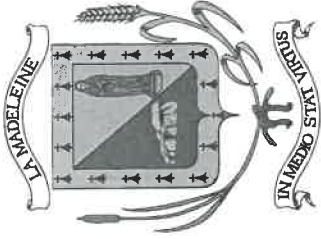
Une étude financière a été réalisée, la part des intérêts sera intégrée au budget de fonctionnement et le capital au budget d'investissement. A contribution iso des Communes, le nouvel emprunt pourra être absorbé par le budget du SIVOM. Celui-ci sera demandé avec un différé de 1 an, le Syndicat ne paiera donc que les intérêts au moment de la réalisation des travaux et le capital à partir de 2026. Ce système permettra de réaliser les autres investissements prévus, notamment la rue des Dolmens. Le synthétique ne remet pas en question les autres investissements prévus dans le PPI. Tout cela sera posé dans le débat d'orientations budgétaires 2025, à l'avenir il y aura forcément des investissements à revoir car tout ne peut pas être fait.

Claude BODET ajoute que c'est une priorisation qui est faite à ce sport collectif. Les conditions météorologiques obligent les collectivités à trouver des solutions pour que les compétitions puissent avoir lieu normalement. Le football, tout comme les autres sports et comme toute la vie associative que les élus ont toujours défendu jusqu'à maintenant, est un facteur de lien social. L'idée est de continuer à soutenir les bénévoles alors que la solution budgétaire n'a pas été évidente à trouver. C'est un engagement pour la Madeleine, pour la vie associative qui obligera également à avoir un œil attentif sur les futurs engagements à prendre à l'avenir.

Nicolas AMBROSINI se demande ce qu'il adviendra des participations communales, elles n'augmenteront pas sur ce mandat mais celui-ci est presque terminé. Claude BODET répond que l'idée est de continuer sur la même participation communale tant en fonctionnement qu'en investissement, les élus en place lors du prochain mandat prendront leurs responsabilités.

Jean-Noël DESBOIS demande quelle serait la durée de l'emprunt. Nicolas CRIAUD répond qu'une projection a été réalisée sur 25 ans.

François FONTAINE demande si le futur terrain en synthétique de Saint-Lyphard sera également garni en sable. Claude BODET indique que oui. Il répond également qu'il serait peut-être pertinent de mutualiser le matériel d'entretien. Nicolas CRAUD ajoute que si le conseil municipal de Guérande approuve la création d'un synthétique sur la Commune lors du prochain conseil municipal, cela aurait effectivement du sens de mutualiser l'entretien des trois terrains. Quant à



l'entretien du terrain d'honneur, celui-ci sera toujours externalisé mais les coûts seront divisés par deux par rapport à ce qui est actuellement payé. Claude BODET indique qu'il y aura des règles d'utilisation du terrain à respecter par le club. Jean-Claude DENIE répond que le portillon côté bar a été supprimé afin que personne ne puisse traverser du terrain d'honneur vers le futur synthétique.

Claude BODET indique que le sable de garnissage est recyclable, il peut être récupéré, lavé et réutilisé. Il faudra être attentif afin que la partie synthétique soit elle aussi recyclable.

Jean-Noël DESBOIS demande si l'eau de drainage sera récupérée. Jean-Claude DENIE répond que non, elle ira dans le fossé mais passera par un bac contenant filtre, récupérant toutes les petites saletés notamment le sable.

Claude BODET souhaiterait que les services de Cap Atlantique soit approchés afin d'échanger sur la gestion des eaux pluviales.

Jean-Noël DESBOIS indique qu'il votera pour cette délibération au regard des éléments présentés mais cela lui pose un cas de conscience. On nous dit actuellement de ralentir sur l'utilisation du plastique, en répandre sur la surface d'un terrain de foot, cela n'est pas négligeable. Claude BODET souhaite rassurer Monsieur DESBOIS sur ce sujet auquel il est lui-aussi très attentif, l'eau qui va imprégner ce terrain sera certainement plus propre qu'un terrain classique engazonné, aucun engrais ne sera utilisé. Caroline LEBEAU ajoute que les synthétiques sont désormais de meilleures qualités et n'utilisent plus de caoutchouc.

Jean-Claude DENIE est membre du Bureau de l'AS Madeleine Football, il quitte donc l'assemblée et ne prend pas part au vote.

VOTE : A LA MAJORITE – 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (JC DENIE)

2 – Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la création d'un terrain de football synthétique

Monsieur le Président précise que le montant de 25 000 euros sollicité auprès de la F.F.F. est le plafond de la subvention pouvant être accordée. Claude BODET ajoute que le montant de la subvention pour l'exercice 2024/2025 n'est pas encore connu.

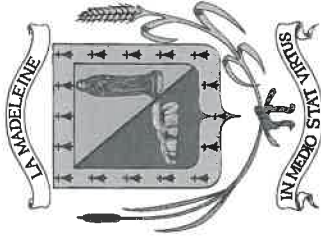
Claude BODET trouve inadmissible que le F.A.F.A. (Fonds d'aide au football amateur) ne puisse pas plus bénéficier des recettes dégagées par la Fédération Française de Football au niveau national. De plus, le dossier de demande de subvention est très lourd à compléter pour une subvention dérisoire.

Monsieur BODET indique également que si les matchs ne peuvent pas être joués, la Fédération oblige les clubs à soit trouver un terrain de repli ou alors déclarer forfait. Une pression est mise sur les clubs avec un calendrier qui commence de mi-août à mi-mai.

Comme pour la délibération précédente, Jean-Claude DENIE quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

VOTE : A LA MAJORITE – 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (JC DENIE)

3 – Demande de subvention auprès du Département de la Loire-Atlantique pour la construction d'un accueil périscolaire



Claude BODET rappelle que le Département est en difficultés financières, la demande de subvention pour ce fonds école avait été à l'origine déposée par la Commune de Saint-Lyphard car l'école se situe sur son territoire et que le fonds école n'est pas destiné aux Communes de plus de 15 000 habitants. Guérande ne pouvait donc pas en bénéficier. Saint-Lyphard a déjà bénéficié de ce fonds pour l'extension de son restaurant scolaire.

Il y avait une méconnaissance de la situation juridique du Syndicat par le Département, il y a donc eu de nombreux échanges entre les services des deux Communes et le Département. Ce dernier a donc préconisé que le dossier de demande de subvention soit déposé par le maître d'ouvrage de l'opération, le SIVOM de la Madeleine.

Les élus sont optimistes sur cette demande de subvention, les enfants lyphardais de la Madeleine ont le droit de bénéficier de ce fonds école aussi bien que ceux du centre-ville de Saint-Lyphard.

Jean-Noël DESBOIS demande si cette subvention sera soit nulle soit au montant sollicité. Monsieur CRIAUD et Monsieur BODET répondent qu'une partie de cette somme peut être octroyée, la somme indiquée dans la délibération est le montant maximal.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur BODET informe qu'une nouvelle directrice est arrivée à l'école élémentaire Jean de la Fontaine, Madame Nadège LE BARS. Les élus du SIVOM lui souhaitent la bienvenue et auront le plaisir de la rencontrer au prochain conseil d'école. Monsieur BODET remercie également Madame GRONDIN qui aura suivi de nombreux petits madeleinais et madeleinaises pendant de nombreuses années. Monsieur BODET ajoute que son départ était très touchant lors de la fête des écoles.

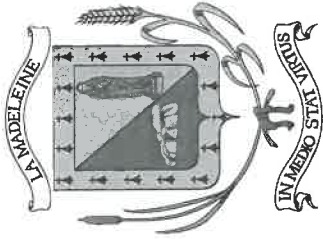
4 - Autorisation de signature du marché d'assurances - 2025-2027

Monsieur le Président précise que la précédente prime pour l'assurance des dommages au biens et aux risques annexes s'élevait à 8 830.77 € TTC. L'ensemble des collectivités est confronté à cette hausse des primes d'assurances. Il ajoute que le plus gros problème rencontré par les collectivités est la non-couverture du matériel roulant. Avec le groupement AMF (association des Maires de France), cette problématique sera remontée à la connaissance de l'Etat, car soit le montant des primes explose, soit les véhicules ne sont pas assurés. Dans le cas d'un accident avec dommage à un tiers, la responsabilité du Maire est engagée. Monsieur le Président souhaiterait que ce sujet soit légiféré et qu'à partir de trois réponses d'assureurs négatives, un arbitrage soit réalisé afin qu'un assureur soit désigné obligatoirement afin de couvrir le risque. Certaines collectivités s'assurent désormais à l'étranger.

VOTE : UNANIMITE

5 – Avenant à la convention d'utilisation des centres aquatiques de Cap Atlantique et de facturation de dépense résiduelle du transport des élèves des écoles de la Madeleine

Monsieur le Président indique que ce sujet sera présenté à l'ensemble des Communes. Il précise que ce sujet fait suite à une alerte du Syndicat Mixte des Transports (intégré depuis le 1^{er} septembre 2024 à la compétence transports de Cap Atlantique) sur de nombreuses demandes de modification de créneaux de natation sans justification, désorganisant le prestataire de transport et



les centres aquatiques. Seuls les grèves, les intempéries empêchant la circulation des bus et l'absence justifiée d'un instituteur sont considérées comme des cas de force majeure permettant le report d'une séance de natation.

VOTE : UNANIMITE

6 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus du Syndicat Intercommunal de la Madeleine

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE : UNANIMITE

Claude BODET fait un point sur l'installation des nouvelles aires de jeux.

La structure de l'aire de jeux de l'école maternelle Jean de la Fontaine a été mise en service à la rentrée scolaire de septembre. Les structures sont très adaptées, l'idée est de faire bénéficier le maximum d'enfants sur le plateau de jeux. Il y a eu un vrai travail de concertation avec les équipes enseignantes. Cette aire de jeux peut accueillir au maximum 45 enfants.

L'aire de jeux de la salle Saint-Joseph sera mise en service dans un second temps. Nicolas AMBROSINI indique que le revêtement a déjà été enlevé et que l'entreprise reviendra le 25 septembre afin de continuer l'installation. Claude BODET détaille les jeux qui équiperont cette aire, ils sont destinés aux enfants de 3 à 10 ans. Nicolas AMBROSINI complète en indiquant que les bancs présents sur cette aire ont tous été retirés pour être réparés. Les jeux seront accessibles à tous pour les vacances de la Toussaint.

Monsieur le Président ajoute que le coût de ces deux aires de jeux, installées par l'entreprise Kompan, est d'environ 100 000 € TTC, soit la somme inscrite au BP 2024.

Monsieur le Président indique que la feuille de route sur la Madeleine est respectée et même au-delà avec la création du terrain synthétique, il remercie les membres de l'assemblée de leur implication et de leur vote pour les Madeleinais et Madeleinaises.

Monsieur le Président indique que le prochain Comité Syndical se tiendra le 4 décembre. Il remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance à 19 heures.

Nicolas AMBROSINI
Secrétaire de séance

Nicolas CRIAUD
Président



